

Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau, nature et biodiversité Unité gestion des procédures environnementales

Affaire suivie par : Lydie Bourgine

Tél: 02.56.63 74 79

Mél: lydie.bourgine@morbihan.gouv.fr

Vannes, 28 avril 2023

Madame.

Par lettre de ce jour, vous sollicitez un délai supplémentaire pour remettre votre rapport et vos conclusions relatifs à l'enquête publique, conduite par vos soins, en application de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023, portant sur la demande d'autorisation environnementale emportant dérogation habitats et espèces protégés et autorisation de défrichement relative au projet de mise à 2x2 voies de la RD 775 - section le Croiso/ Kergounioux à la Vraie Croix. En effet, le porteur de projet ne sera en mesure de vous remettre le mémoire en réponse à votre procès-verbal de synthèse que dans le courant de la semaine 18.

Je vous accorde le délai supplémentaire sollicité. En conséquence, votre rapport et vos conclusions devront me parvenir pour semaine 20 au plus tard.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer et par délégation Le chef de service

Jean-François Chauvet

Madame Michelle Tanguy 13 rue des Lavoirs 56100 Lorient